

Département du Tarn
Arrondissement :
CASTRES
MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE

Séance du 16 novembre 2023

Date de la convocation: 09/11/2023
L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick PISTRE, 1er adjoint au Maire de Vabre

Membres en exercice :

14

Présents : 10

Représentés : 4

Votants : 14

Présents : Patrick PISTRE, Michel PERALES, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Françoise PONS par Patrick PISTRE, Michel CALS par Marie WILTORD RIBOULET, Romain DECOURT par Didier GUY, Aurore VAREILLES par Laurence JULIEN

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2023 071

Objet : Modification de la régie de recettes "Photocopies" en régie de recettes "Services Divers"

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;
- Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,
- Vu la délibération en date du 15 février 2007 portant institution d'une régie de recette pour l'encaissement des photocopies,
- Vu la délibération du 16 décembre 2021 portant modification de la régie de recettes "photocopies"

Monsieur PISTRE expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la modification de la régie de recettes "photocopies".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu' à compter du 1er janvier 2024,

1 - La régie de recettes "photocopies" sera dénommée régie de recettes "Services divers"

2 - La régie de recettes "services divers" aura pour mission de recouvrer les recettes suivantes :

- Encaissement des photocopies et impressions numériques ;
- Encaissement de droits de place
- Encaissement de location de mobiliers
- Encaissement de toutes recettes inférieures à 15€

et autorise le Maire ou le 1er adjoint au Maire à prendre les arrêtés correspondants.

3 - Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/11/2023
N° 218103959-20231116-DE_2023_071-DE
Chèque bancaire ou postal

- 4 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200,00 euros.
- 5 - Que le régisseur est tenu de verser au trésorier de Castres le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé.
- 6 - Que le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
- 7 - Que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Monsieur PISTRE Patrick

1er adjoint au Maire de Vabre (Tarn)



Monsieur Michel PERALES

Secrétaire de séance

RF Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/11/2023 081-218103059-20231116-DE_2023_071-DE